

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2020-CC-07-155

Séance du :
17 DECEMBRE 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **32**
- Représentés : **6**
- Votants : **38**
- Absents : **12**

Résultats :

- Pour : **38**
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
Pierre BOUFFLET

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **jeudi 10 décembre 2020**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représentée par son suppléant :

Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur GROSPIRON Didier

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur PATRIA Alexis
Madame BONGIOVANNI Julie	Madame PIERA Pascale

Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) - Désignation des membres - ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2020-CC-05-104 en date du 30 septembre 2020

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est adhérente à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ).

A ce titre, elle est représentée aux instances de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) et a désigné le représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise auxdites instances, ainsi que son suppléant par délibération en date du 30 septembre 2020 :

- **Titulaire** : Madame Florence MIFSUD ;
- **Suppléante** : Madame Elisabeth SIBILLE.

Or, Madame Florence MIFSUD a informé la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de sa démission de ses fonctions de titulaire.

Conformément à la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du Sénat le 9 avril 2015 n° 13074, il convient de procéder au retrait de la délibération initiale n° 2020-CC-05-104 en date du 30 septembre 2020 et d'adopter une nouvelle délibération portant sur la désignation des membres siégeant aux instances de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) comme suit :

- **Titulaire** : Monsieur Guillaume MARECHAL, Président de l'Intercommunalité,
- **Suppléante** : Madame Elisabeth SIBILLE.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 38 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du Sénat le 9 avril 2015 n° 13074 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-CC-09-117, en date du 13 décembre 2017, prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-05-104, en date du 30 septembre 2020, désignant les membres de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) ;

Vu les statuts de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) ;

Considérant la démission de Madame Florence MIFSUD ;

Considérant que les statuts de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) prévoient que le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant siège au Collèges des élus ;

Considérant l'obligation de procéder au retrait de la délibération initiale n° 2020-CC-05-104 en date du 30 septembre 2020 et d'adopter une nouvelle délibération ;

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : de retirer la délibération n° 2020-CC-05-104 adoptée par les membres du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2020 ;

Article 2 : de désigner, en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des instances de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ), les élus suivants :

- Titulaire : **Monsieur Guillaume MARECHAL**
- Suppléante : **Madame Elisabeth SIBILLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 17 décembre 2020,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume MARECHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise